

## L'évolution du droit de la famille

Par **Hyrule**, le **31/01/2022** à **14:51**

Bonjour à tous !

Je suis en Terminal et j'ai pris l'option Droit. Pour la fin d'années nous devons présenter un oral portant sur un sujet de droit, mais nous devons à la rentrée des vacances rendre à notre professeur la trace écrite de nos réflexions de manière rédigé sur au moins 4 pages. J'ai donc choisi de parler du droit de la famille et plus particulièrement de son évolution. Cependant, je ne sais pas si ma problématique ne serait pas un peu trop large: "Le droit de la famille parvient-il à s'adapter aux évolutions de la société ?". Je ne sait pas si je devrait seulement me pencher sur une sous-partie du droit de la famille comme les liens de parenté, les couples ou autres (je ne les connais pas très bien étant donnée que je débute dans cette matière) ou si rester sur le droit de la famille en générale reste cohérent et non trop vague.

Pourriez vous m'aider, me conseiller s'il vous plaît ? Sur une nouvelle problématique, une reformulation précisant un domaine plus précis du droit de la famille ou tout autres conseils tels qu'un plan pouvant m'aider à traiter se sujet à l'oral en 10 min.

S'il vous plaît

Cordialement

Par **Ablette**, le **01/02/2022** à **11:50**

Bonjour,

effectivement votre sujet semble un peu trop large pour être traité efficacement en si peu de temps (et de pages).

Vous pourriez le resserrer un peu et cibler plus votre période " les évolutions de la société" est trop fourre-tout, vous allez vous perdre.

Je ne sais pas ce que vous avez fait en cours comme support et le genre de sujet que vous pouvez traiter. Mais par exemple vous pourriez parler du Code de Justice pénal pour les mineurs qui est entré en vigueur très récemment.

Vous trouverez facilement des infos là-dessus sur le net. Et trouver un prisme plus restreint.

"L'évolution de la notion de discernement chez les mineurs depuis 1945."

Par **Snowflake**, le **01/02/2022** à **16:11**

Bonjour

Si vous voulez, je peux essayer de vous retrouver mes anciens cours de droit de la famille.  
Mais je ne sais pas si cela permettra de répondre à votre question.